

États généraux sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger Commission préparatoire - Réunion du 3 avril 2008

Financement public –Frais de scolarité

Un point est fait sur la mission menée par les présidents de la commission en Espagne : Un réseau important, le plus grand après le Maroc, 19 000 élèves, 11 établissements de statuts différents, qui rempli bien la double mission de l'enseignement français à l'étranger. Un accord culturel a permis la reconnaissance du baccalauréat et l'enseignement bilingue est bien développé (plus de 20 000 élèves) ce qui rend possible la coopération éducative.

Les parents d'élèves, très impliqués, ont dit leur attachement au réseau et à l'équilibre entre élèves français et nationaux qui garantit mixité culturelle et linguistique ainsi que l'intégration dans le pays d'accueil. La bonne réputation du réseau provoque une demande importante qui ne peut être totalement satisfaite, notamment en maternelle.

D'une façon unanime, la mesure de gratuité pour les élèves du lycée est jugée inéquitable et discriminatoire (inéquité entre élèves français, entre élèves binationaux et espagnols, discrimination envers les ressortissants européens).

D'après la Direction des affaires juridiques, l'enseignement n'étant pas dans les compétences Européennes et l'Europe ne participant pas au financement de l'EFE, on ne peut réclamer l'égalité de traitement entre français et ressortissants européens sauf au titre de la mobilité au sein de l'Europe (élève européen ayant commencé sa scolarité en France et la poursuivant dans un établissement du réseau). La demande de prise en charge, différente de la gratuité automatique, devrait éviter des recours juridiques.

Financement public de l'enseignement français à l'étranger

Il se limite à la subvention du MAEE à l'AEFE dont le budget ne représente qu'une partie du budget de l'enseignement français à l'étranger qui s'élève à environ 1 milliard d'euros.

Le réseau est largement auto financé. Le budget des établissements comporte environ 80% de masse salariale. L'Agence met à disposition des personnels titulaires (6 000) dont 1300 expatriés à la charge de l'État et 4 700 résidents qui sont de plus en plus à la charge des établissements puisque ceux-ci versent à l'AEFE 108M€ de participation à leur rémunération. Les établissements paient intégralement les 15 000 recrutés locaux.

Sur fond de développement rapide du réseau, l'amendement Charasse a permis de supprimer le plafond d'emplois auquel était soumis l'AEFE, lui permettant de recruter des titulaires à la charge des établissements (hors cotisations pour pensions).

La subvention de l'État était en 2002 de 304M€ pour le fonctionnement et 39M€ pour les bourses, en 2008 il est respectivement de 280M€ et 63M€.

Les fonds de roulement de l'AEFE et des établissements en gestion directe.

En 2002 un avis de la cour de comptes a mis fin à l'autonomie financière des EGD et agrégé leurs fonds de roulement à celui de l'AEFE.

La baisse de la subvention de l'État, le transfert à l'AEFE de la compétence immobilière sur un certain nombre d'EGD, sans transfert du budget correspondant à ces nouvelles charges, ont rendu indispensable le recours au fonds de roulement. Celui ci est arrivé à un point qui ne permet plus à l'AEFE de prévoir et gérer des investissements.

L'AEFE demande au Ministère du Budget de sanctuariser les fonds de roulement des EGD, constitués à partir des frais de scolarité, afin qu'ils puissent se développer. Elle souhaite retrouver un budget qui lui permette de mettre 2% par an au fonds de roulement qui ajoutés aux 10M€ transférés du Titre V du MAEE pour les EGD remis en dotation, lui redonneraient la capacité d'investir. Aujourd'hui sa seule possibilité est le recours à l'emprunt totalement gagé sur la capacité de remboursement des établissements. Les besoins sont de 50M€ dont 17M€ apporté par les établissements.

La position de l'AEFE sur les fonds de roulement est largement soutenue par les participants en revanche le recours aux seuls frais de scolarité pour financer le développement du réseau est contesté.

Il n'est pas normal que l'État se désengage au mépris de la loi de 1990 proteste la FSU qui indique même que la tournure prise par la commission remet en cause sa participation aux réunions.

“Les interventions sont tellement éloignées de notre conception de l’enseignement français à l’étranger...”.

Le représentant du Ministère du Budget se dit philosophe : “ j’ai appris que rechercher le bonheur dans la satisfaction des besoins était une quête perdue d’avance. Le budget de l’État est dans un environnement fini et l’AEFE s’inscrit dans cet ensemble.

La mesure de gratuité, le paiement des cotisations pour pension, les besoins immobiliers, ouvrent des marchés qui ne sont pas franchissables”.

L’ADFE suggère que les cotisations pour pension des titulaires de l’Éducation nationale, qui ne sont pas une dépense nouvelle puisqu’elles étaient financées sur le budget de l’État, soient prises en charge par le MEN.

Une tutelle conjointe MAEE/MENR permettrait une meilleure prise en compte de la dimension éducative de l’AEFE et une mise en place plus rationnelle de la promesse de gratuité. En effet si les élèves français vivaient en France ils coûteraient 520 M€ à l’État français, scolarisés dans le réseau ils ne coûtent que 380M€ qui pourraient être pris en charge par le MENR. Une autre possibilité serait de demander au MENR d’assumer la charge salariale des personnels titulaires hors indemnités liées à mobilité ce qui coûterait à peu près la même somme 350M€.

Le Doyen Perret doute que le MENR soumis à une réduction drastique de son budget et à de nombreuses suppressions d’emploi soit prêt à accepter cette tutelle conjointe.

Le représentant du budget répond qu’un débat sur un éventuel transfert est possible mais que la RGPP prévoit bien d’autres réductions de dépenses. Sur les cotisations pour pensions, il indique que des discussions sont prévues dans un mois pour trouver une issue car chacun est bien conscient que si cette réforme est justifiée ses conséquences financières ne sont pas absorbables par l’AEFE.

Monique Cerisier s’inquiète pour la MLF (qui devra augmenter de 50% sa facturation aux entreprises, qui ne pourront pas toutes suivre, et de 10 à 30% ses frais de scolarité) et pour les établissements conventionnés qui ne pourront plus avoir de titulaires. Elle critique la mesure de gratuité qui n’est pas une bonne utilisation des fonds publics et regrette qu’au moment où l’on a des perspectives de progression formidables, l’État ne veuille pas investir un sous de plus et risque de laisser passer cette chance unique pour le rayonnement de la France et son développement économique.

Frais de scolarité

Cette partie de la réunion se résume à la question posée par le président : Jusqu’où peut-on augmenter les frais de scolarité ? Nos établissements ne sont-ils pas réputés bon rapport qualité prix ?

Les usagers répondent que l’on est arrivé à des seuils qui limitent l’accès des établissements aux seules élites financières, et qu’on ne peut continuer à augmenter les tarifs sans améliorer les services en outre, l’effet change démultiplie les augmentations qui deviennent démesurées en monnaies locales.

La Directrice de l’AEFE indique qu’il faut s’attendre à une augmentation de 60% des frais de scolarité (en Euro) dans les 5 prochaines années. Les établissements français ne doivent pas être comparés aux américains, mais aux écoles « internationales » qui se créent un peu partout. Un nouveau marché de l’enseignement se met en place, y compris en Afrique Sub-Saharienne, dans cet ensemble, le réseau est bien positionné car la qualité y est élevée et constante ; le rapport qualité/prix est excellent en raison de la subvention de l’État français. “Nous sommes dans le marché mais nous avons quelques marges de manœuvres”. Il va falloir augmenter les frais de scolarité de 10% par an et si nous voulons garder la mission de service public augmenter le budget des bourses. Pour assurer la mission d’influence, il faudra mettre en place des bourses d’excellence pour les élèves étrangers (20M€ seraient nécessaires).

Au représentant du budget qui indique que l’AEFE ne pourra se contenter de demander et qu’elle devra revoir ses dépenses de structure, Mme Bossière répond qu’elle ne demande pas plus d’argent public pour faire tourner et développer le réseau, elle demande simplement qu’on ne lui enlève pas des moyens.

“La mesure de prise en charge pour les seuls élèves du lycée coûtera 60M€ par an, avec à peine plus que cette somme, on pourrait augmenter de 20M€ le budget des bourses et aider à 100% toutes les familles qui en ont besoin, et rebaser de 50M€ le budget de l’AEFE afin de développer le réseau.